

Département de la Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES



Document approuvé

Commune de Changey

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26 Octobre 2023

Pièce n°5.2.10

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : Le 05 Décembre 2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR



INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Diderot - 52000 Vireuil Agence de Beaumont
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.25 -
initia@vireuil.fr initia@beaumont.fr

Légende

- ZONES URBAINES**
- UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
 - UAP : Zone de la Citadelle de Langres concernée par le PVAP
 - UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
 - UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UBP : Zone urbaine mixte d'extension récente concernée par le PVAP
 - UBPh : Secteur de la zone UB concerné par des hauteurs différentes
 - UEP : Zone urbaine à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
 - UPA : Zone urbaine des bourgs anciens concernée par le PVAP
 - UPB : Zone urbaine correspondant aux maisons de pêcheurs et concernée par le PVAP
 - US : Zone urbaine sauvegardée
 - UR : Zone du domaine autoroutier

- ZONES A URBANISER**
- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - 1AUEP : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
 - 1AUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat concernée par le PVAP
 - 1AUm : zone à urbaniser à vocation d'activités militaires

- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle
 - Nj : Zone naturelle à vocation de jardins
 - Ni : Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Na : Secteur de la zone N dans laquelle les aérogénérateurs sont interdits
 - Ne : Secteur de la zone N réservée aux abris d'animaux
 - Ngv : Secteur de la zone N réservé aux gens du voyage
 - Nh : Secteur de la zone N réservé à l'hébergement de loisir

- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone agricole
 - Aap : Secteur de la zone A concerné par le PVAP
 - Aa : Secteur de la zone A dans lequel les aérogénérateurs sont interdits

